



Agression pendant mission

Par **pinkylady76**, le **09/04/2016 à 18:14**

Bonjour
Je me suis fait agressé physiquement et volé des effets personnels tels que téléphone, GPS, chéquier, etc... sur une mission d'intermittent du spectacle sur le trajet de l'hôtel en pleine rue.
Y a-t-il une chance de remboursement par le biais de l'assurance de mon patron ?

Par **morobar**, le **09/04/2016 à 18:19**

Bonjour,
L'assurance de votre employeur ?
De sa voiture ou de sa maison ?
Si vous étiez en déplacement sur son ordre, vous êtes simplement victime d'un accident du travail.
S'il s'agissait de regagner votre lieu de travail, il s'agit d'un accident de trajet.

Par **pinkylady76**, le **09/04/2016 à 18:38**

Oui j'ai lu que l'on peut faire appel à la responsabilité civile de l'employeur !
Je me suis fait attaquer après avoir déposé le véhicule de travail et afin de rentrer à mon hôtel car j'étais en déplacement !

Par **morobar**, le **10/04/2016 à 06:42**

Hé bien vous demandez là où vous avez lu comment impliquer la responsabilité civile de votre employeur.
Vous êtes victime d'un accident de trajet, et le cas échéant susceptible de

percevoir des indemnités journalières de votre CPAM en cas d'arrêt de travail.
Si vous voulez impliquer la responsabilité pénale de votre employeur, vous devez démontrer sa négligence ou son implication dans ce sinistre.

Par **Tisuisse**, le **10/04/2016 à 07:38**

Bonjour,
En ce qui concerne les dommages corporels subits, oui, c'est un accident de trajet et doit, à ce titre, être couvert par la sécurité sociale.
En ce qui concerne les biens volés, il faut savoir si l'assurance de la voiture couvre le vol et ce type de vol.

Par **morobar**, le **10/04/2016 à 08:28**

Hello Tissuisse,
Sachant que le véhicule est remisé et l'agression intervenue sur un piéton, je vois mal l'assureur de ce véhicule sponsoriser la victime.